

notes sur la vue d'ensemble des paiements faits par GSK aux prestataires de soins médicaux ou à une organisation de santé

Le présent document a pour but de vous donner une meilleure compréhension de votre vue d'ensemble des transferts de valeurs. Les explications détaillées ci-dessous s'appliquent également à tous les transferts de valeurs effectués par Viiv Healthcare Sàrl aux prestataires de soins médicaux et organisations de santé en Suisse.

Terme	Définition
Objet social	GSK établira un rapport pour chaque pays montrant tous les transferts de valeur faits à des prestataires de soins médicaux / organisations de santé dans ce pays par GSK, GSK Consumer Healthcare, et par Viiv Healthcare.
Date de déclaration	GSK a défini deux types de transferts de valeur aux fins de la date de déclaration: <ul style="list-style-type: none"> un <i>transfert de valeur monétaire</i> est un paiement d'argent fait à un prestataire de soins médicaux/une organisation de santé by GSK soit directement soit par le biais d'un intermédiaire (par exemple, honoraires pour services rendus). La date de déclaration pour ces transferts de valeur sera la date effective du paiement, sans égard au moment où l'événement s'est produit (par exemple, lorsque des honoraires de conseil sont payés et non quand le travail a eu lieu). un <i>transfert de valeur non monétaire</i> est une prestation reçue par GSK soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers sans paiement monétaire (un vol ou une taxe d'enregistrement à un congrès payés à un agent de voyage ou organisateur d'événements, par exemple). La date de déclaration pour ces transferts de valeur sera la date de l'événement (par exemple, quand le congrès a eu lieu).
Taxe sur la valeur ajoutée	GSK a pris la décision de déclarer les valeurs TVA comprise dans la mesure du possible en raison de la complexité des régimes de TVA à travers l'Europe et de l'incohérence de la question de savoir si la TVA est remboursable ou non en fonction de l'endroit où la transaction a eu lieu et du pays de résidence du prestataire de soins médicaux ou de l'organisation de santé. Toutes les autres taxes sont incluses dans les valeurs déclarées.
Conversions de monnaies	GSK enregistre les transferts de valeur dans la monnaie dans laquelle la transaction a eu lieu. Le rapport montrera toutes les valeurs dans la monnaie du pays où la déclaration est faite.
Prestataires de soins médicaux employés par GSK	GSK ne déclarera pas les paiements faits à des prestataires de soins médicaux employés par GSK en tant que membres du personnel GSK considère qu'il serait inapproprié de divulguer le salaire, les bonus, les dépenses et les prestations d'un employé.
Distributeurs	Si un distributeur est impliqué dans la promotion de médicaments pour le compte d'une société membre dans un pays de l'EFPIA et s'il est donc sous le contrôle et la direction opérationnels de cette société membre, ces activités sont alors déclarables par la société membre dans ce pays. En pareil cas, GSK fournira les données en tant que déclaration de distributeur autonome (en utilisant la structure exposée à l'annexe 2 du code EFPIA), sur la base des propres méthodologie et politiques du distributeur.
Contrats pluriannuels	Les transferts de valeur sont déclarées à la date de déclaration pertinente (date de paiement ou date d'événement – voir ci-dessus) quelle que soit la durée du contrat.
Procédure Tesaro	Suite à l'acquisition de Tesaro en 2019, GSK a approuvé la décision du conseil d'administration de l'EFPIA de 2016 selon laquelle, dans le cas d'une nouvelle société (suite à une fusion ou à une acquisition), la mise en œuvre de la divulgation de l'EFPIA en relation avec l'acquisition peut être retardée de 12 mois.